

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Le PADD est le document charnière du PLU, il détermine les objectifs de la commune (objectif social, démographique, économique, protection paysagère, développement urbain...) et oriente le zonage et le règlement.

Le PADD découle des constats du diagnostic communal et traduit les volontés politiques de la commune.

**LE PADD DOIT RÉPONDRE À LA QUESTION :**

**QUELLES SONT LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ?**

### LES GRANDS OBJECTIFS AFFICHES PAR LE PADD :

Le projet de la commune ambitionne d'atteindre une population de 320 habitants à l'horizon 2030. Le développement ne pourra se faire que dans les secteurs proche du centre bourg et les principaux hameaux, en privilégiant le comblement des dents creuses et l'aménagement plus global de la partie actuellement urbanisée à travers des projets de réhabilitation. Cet objectif démographique est à mettre en lien avec la volonté de préserver le caractère rural de la commune impliquant une modération de la consommation des différents espaces agricoles ou naturels.

### Conforter le label « Plus beau village de France »

*La commune est soucieuse de conserver son label « Plus beau village de France », reconnaissance de son travail de valorisation du patrimoine :*

- Préserver des vues sur les grands paysages depuis le village et la butte du village
- Puiser dans le vocabulaire architectural du centre ancien
- Conserver un village animé et vivant
- Maintenir un cadre de vie agréable par des aménagements paysagers et architecturaux respectueux du paysage urbain ancien.

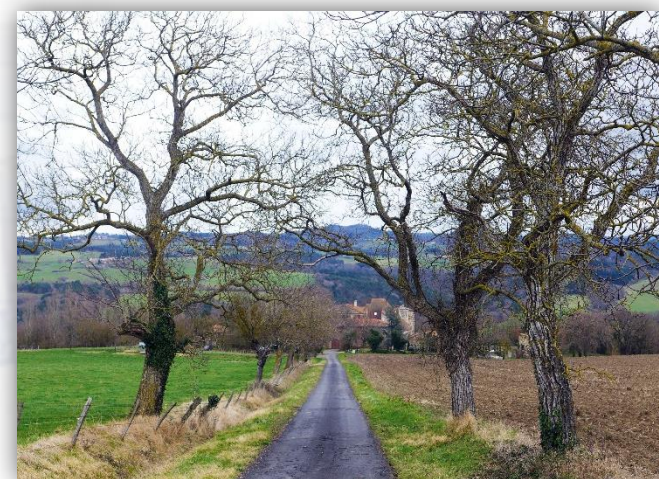


### Urbaniser la commune avec le bourg comme élément central

*La commune souhaite maintenir une urbanisation cohérente lui permettant d'accueillir de nouveaux habitants en proposant un cadre de vie agréable :*

- Affirmer la centralité du bourg d'Usson en privilégiant une densité plus forte à proximité des équipements et services
- Privilégier le comblement de certaines dents creuses pour le développement du village d'Usson
- Orienter les extensions urbaines dans les hameaux de Commandaire et de Montaignier afin de préserver le village d'Usson

### Préserver les espaces



*La préservation du patrimoine, naturel comme bâti, occupe une place prépondérante dans les ambitions de la commune. Sa reconnaissance permet de promouvoir une partie de l'identité communale partagée par les habitants :*

- Limiter la consommation des espaces agricoles
- Limiter l'érosion de la butte par la protection des haies existantes
- Assurer la protection des secteurs concernés par les ZNIEFF
- Protéger les jardins au sein du village en tant qu'éléments de végétalisation du bourg

### Assurer le maintien de l'activité économique et culturelle

*Les élus souhaitent également pérenniser le développement économique du territoire. Ce soutien passe par un appui à l'agriculture. Cette activité économique omniprésente sur le territoire doit être préservée. Le développement d'autres activités économiques pourrait également être envisagé en fonction des projets privés :*

- Favoriser l'activité agricole tout en définissant des sites dédiés au développement des exploitations
- Maintenir les services de proximité et commerces sur la commune
- Encourager l'installation de petites entreprises, d'artisans, d'artisans d'art et d'artistes sur la commune